

**18FIN01****GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION**

MAITRISER LES SPECIFICITES COMPTABLES ET FINANCIERES DANS LES ESMS

Contexte

Du fait de leur but non lucratif et des ressources particulières qu'elles mobilisent, les associations nécessitent une adaptation de la comptabilité générale ce qui a été acté par le règlement n°99-01 du CRC. A ce régime particulier viennent se greffer des spécificités comptables liées au secteur d'activité social et médico-social et à ses modalités de financement sur fonds publics (instruction comptable M22 « bis »).

Objectifs

- Les participants disposeront de la connaissance des spécificités comptables des établissements du secteur social et médico-social gérés par des associations
- Au-delà de l'aspect technique comptable, la formation s'attachera à leur permettre d'analyser les documents comptables sur le plan financier

Programme

- Fonds associatif**
- Détermination et affectation du résultat**
 - Gestion conventionnée et gestion propre
 - Formation du résultat
 - Affectation du résultat
- Subventions**
 - Conditions suspensives et conditions résolutoires
 - Subventions d'investissement
 - Subventions d'exploitation
- Fonds dédiés**
- Provisions**
 - Provisions réglementées
 - Provisions pour risques et charges
- Comptes de liaison**
 - Traitement comptable
 - Classement dans le bilan financier
 - Gestion de trésorerie
- Produits de tarification**
- Documents de synthèse**
 - Compte administratif
 - Rapport d'activité
 - Bilan comptable
 - Bilan financier

Date(s) & Lieux :

4 décembre 2018 - Montpellier

11 décembre 2018 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

270 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, salariés

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et échanges avec les participants

Intervenant :

Marc CLOUVEL, expert-comptable et commissaire aux comptes

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation

